



COMPTE RENDU

Séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2017

Le 11 juillet 2017, les membres du conseil municipal de la commune de Sauzé-Vaussais se sont réunis à 19 heures 30 dans la salle des réunions de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juillet 2017

Étaient présents : M. Michel EPRINCHARD, Maire

Mme Isabelle BOUCHEREAU (arrivée à 19h50) – M. Eric LIAUD – M. Samuel FOURNIÉ - M. Hervé ARDOUIN Adjoint

M. Philippe CLISSON – M. Eric BABIN – Mme Marie-Hélène PROU – Mme Catherine LAMOTHE – M. Mathieu HERISSE - Mme Sabrina RINALDI – Mme Andrée BERNARD Conseillers Municipaux.

Étaient excusés :

Mme Marie Joseph RIVAUD pouvoir à Mme Isabelle BOUCHEREAU

M. Jean Marie GAGNAIRE pouvoir à M. Mathieu HERISSE

Mme Anne-Marie SALLES

Étaient absents :

M. Patrice PORCHERON

Mme Lise BAILLY

M. Jean-Luc BERNET

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 14

Secrétaire de séance : Mme Andrée Bernard

Approbation par les membres présents ou représentés au conseil municipal du compte rendu de la séance du 13 juin 2017 avec treize voix pour et une abstention.

POINTS SUPPLEMENTAIRES

Monsieur EPRINCHARD propose de rajouter quatre points supplémentaires à l'ordre du jour. Ces quatre points sont acceptés par les conseillers présents ou représentés.

ACHAT DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN LIEES A LA STATION D'EPURATION

Mr Le Maire propose que la commune acquière en accord avec les propriétaires, les deux parcelles de terrain impactées par les travaux de canalisation du tout-à-l'égout au tarif estimé par les domaines à 0,20 € le m2. Cela représente :

Parcelle de la famille Dupuis (cadastrée ZT100)

9 706 m2 x 0,20€ = 1 941,20€ proposition arrondie à 2 000€ plus les frais

Acte administratif ou frais de notaire réduits: actes pour cession de 184€ à 450€

Parcelle de Mme Gagnaire (cadastrée ZT101)

1 997 m2 x 0,20€ = 399,40€ proposition à 400€ plus les frais

Parcelle famille Bonisseau

Pour cette dernière parcelle le droit de passage est en attente de réponse car elle fait partie d'une succession en cours. Un projet de convention a été adressé à l'étude de maître Prestat.

Le conseil à l'unanimité autorise Mr le Maire à procéder à ces transactions.

CREATION D'UN POSTE D'APPRENTI EN ESPACES VERTS

Mr Samuel FOURNIE explique que Mr Maxime Millon a été employé par la commune en qualité de stagiaire pour l'entretien des espaces verts. Il demande à poursuivre sa formation en effectuant son contrat d'apprentissage auprès des services techniques de la commune. Le contrat prendra effet à compter du 16 août 2017 et Mr Christophe Deloutre sera son maître d'apprentissage.

Le conseil à l'unanimité accepte la création d'un poste d'apprenti en espaces verts.

RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ANIMATION EN REMPLACEMENT D'UN DEPART

Mr le Maire propose de lancer une procédure de recrutement en remplacement de Mr Frédéric LEBLOND qui dirige la Maison Communale des Jeunes (MCJ). Il précise que Mr LEBLOND souhaite rejoindre son épouse (suite à une mutation) à la rentrée de septembre ou début octobre.

Mme Katia AGOSTHINO animatrice à la MCJ a les compétences pour prétendre au poste et il lui a été proposé bien qu'elle n'ait pas le même grade que Mr LEBLOND, mais elle n'a pas encore donné sa réponse.

Mr le maire explique que la gestion de l'enfance jeunesse relève de la compétence de la communauté de communes. Mais les représentants communautaires en charge du dossier ne pensent pas être prêts avant quelque temps !

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour lancer la procédure de recrutement.

MARCHE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA POSTE

Mr le maire rappelle les différents lots concernant le marché de rénovation énergétique de la poste et le choix des entreprises effectué par la commission d'appel d'offre:

- lot 1- menuiseries extérieures estimation : 22 500€ HT
Entreprise Richard retenue pour un coût de : 20 230€ HT

- lot 2- étanchéité estimation : 11 900€ HT
Entreprise DME retenue pour un coût de : 8 991€ HT

- lot 3- isolation par l'extérieur estimation : 37 000€ HT
Une offre déclarée infructueuse au coût de : 74 979€ HT

- lot 4- doublages cloison peintures estimation : 9 600€ HT
Aucune entreprise n'a répondu

- lot 5- chauffage électricité estimation : 33 600€ HT
Entreprise CiGEC retenue pour un coût de : 37 463, 63€ HT
(Les tranchées seront réalisées par la commune)

Pour les deux lots infructueux une relance du marché a été effectuée. Mr le maire demande à l'assemblée que la commission de choix qui doit se réunir le 18 juillet à 10h soit autorisée à retenir la meilleure des offres présentées.

Le conseil à l'unanimité autorise la commission de choix à choisir les entreprises.

MARCHE DE TRAVAUX DE L'ESPACE SALCIDO

Mr le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de validation des avenants de prolongation de délais pour les lots 1, 6 et 15 de l'espace Salcido. Cela concerne :

- Lot1 -- VRD espaces verts : SARL Barré & fils
- Lot 6 -- Serrurerie : SARL BATOUFER
- Lot 15 -- Electricité : SARL SEGUIN & fils

Le conseil autorise à l'unanimité la validation de ces avenants.

PROPOSITION DU CONSERVATOIRE DE LA RESISTANCE DE POSER UNE STELE COMMEMORATIVE

Mr le Maire explique qu'il a été saisi par Mr CLISSON président du conservatoire de la résistance à Thouars d'une demande d'installation d'une stèle commémorative. La fabrication de la stèle et l'organisation de sa pose sont prises en charge par le conservatoire. Le coût total est de 1 713€ et la participation de la commune s'élèvera à 20% soit 342€. Après discussions le conseil choisit d'installer la stèle à côté du monument aux morts et Eric BABIN propose un réaménagement de cet espace par les services techniques.

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet de pose de la stèle.

PROJET DE MUTUALISATION DE CERTAINS MATERIELS AVEC LES COMMUNES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Mr le maire explique que la balayeuse de la commune a été mise à la disposition de la commune de Villemain sur sa demande au tarif de 65€/H (agent compris) et 20€/H pour le déplacement. D'autres matériels pourraient être ainsi mutualisés: cylindre, tractopelle, véhicules...

Mr Eprincharde propose de constituer un groupe de travail avec les communes intéressées afin d'établir la liste des matériels mutualisables et de définir un tarif précis qui prendrait en compte les frais de fonctionnement et d'entretien (pièces coûteuses).

Ce projet est accepté à l'unanimité par le Conseil.

PROPOSITION D'AMENAGEMENT D'UN BUREAU AU FOYER LOGEMENT

Mr le Maire informe qu'au 1er janvier 2018 le service d'aide à domicile (SAD) devient une compétence communautaire. Il est donc nécessaire de créer un bureau pour Fabienne VILLENEUVE responsable du SAD. Dans le cadre du CCAS et après accord du conseil d'administration les devis suivants ont été proposés:

➤ Devis électricité	5 162,40€ TTC
➤ Devis menuiserie	8 911,74€ TTC
➤ Devis mobilier	4 060,40€ TTC
➤ Total	18 134,54€TTC

Le conseil à l'unanimité approuve la création du bureau et le devis proposé.

PROPOSITION D'ACHAT D'UN EQUIPEMENT POUR FACILITER LA MOBILITE DES HABITANTS RURAUX

Mr le Maire propose d'envisager l'achat d'un minibus électrique de 9 places homologué handicap avec une autonomiede 130 KM. Ce projet serait réalisé en partenariat avec les communes riveraines et permettrait un service de transport à la demande assurant les navettes entre les communes participatives et Sauzé ou Melle. L'achat du minibus serait assuré par le CCAS de Sauzé et les frais de fonctionnement mutualisé entre les communes participatives (assurances, entretien et chauffeur). Le chauffeur serait recruté en emploi aidé. Le montant de la dépense pour l'achat du minibus s'établirait ainsi:

➤ Coût du minibus GRUAU	133 865,10€ TTC
➤ Remise Gruau	5 000,00€ TTC
➤ Aide de l'Etat	6 000,00€ TTC
➤ Montant	122 865,10€ TTC

Le budget d'investissement du SAD étant excédentaire pour un montant de 185 000€ le solde pourrait être affecté à l'achat de deux CO supplémentaires (montant estimé 30 000€) pour anticiper le remplacement des MIA qui commencent à vieillir et qui seront amorties en fin d'année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré propose d'initier les négociations avec les Maires concernés et de réexaminer le projet.

PROJET DE FERMETURE D'UNE CLASSE DE SIXIEME AU COLLEGE ANNE FRANK

Mr le Maire explique que le nombre d'élèves inscrits en classe de sixième pour la prochaine rentrée est de 29 et le nouveau quota fixé par l'académie pour obtenir 2 classes est de 36 élèves. Les professeurs et parents d'élèves se sont mobilisés pour le maintien de la deuxième classe. Une délégation a rencontré le secrétaire général du rectorat le 5 juillet qui est resté insensible à leurs arguments et leur a conseillé de s'adresser à la rectrice d'académie. Un rendez-vous devrait être pris.

Mais l'attente est préjudiciable, en effet les parents d'élèves n'ont plus confiance et risquent d'inscrire leurs enfants dans d'autres établissements. Il en est de même pour le principal du collège qui pour éviter une classe surchargée va peut-être refuser de nouvelles inscriptions.

Mr Eprinard interroge le conseil sur l'aide que pourrait apporter la commune. Marie Hélène PROU prend la parole et explique qu'en tant que membres de la commission enfance jeunesse avec Eric LIAUD ils ont rédigé à l'intention du rectorat un courrier argumenté pour le maintien de la classe.

A l'unanimité les membres du conseil présents ou représentés décident de signer ce courrier collectivement et de l'adresser au rectorat sous le timbre de la Mairie.

AUTORISATION ET OCCUPATION D'UN ANCIEN BATIMENT COMMERCIAL

Mr le Maire informe que la friche commerciale Gonin-Duris est vendue à la société Braud-Loisirs de Chasseneuil-sur-Bonnieure. Le site sera un point de vente et d'entretien de camping-cars et six employés assureraient les activités.

Mr Braud demande une délibération du conseil afin d'éviter que son dossier ne passe en Commission Départementale d'Activités Commerciales (CDAC).

Le Conseil à l'unanimité habilite M. le Maire à autoriser Mr Braud à installer et exercer son activité commerciale à Sauzé-Vaussais, sans recours à la CDAC.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

VACANCES DE NEIGE DE LA MAISON COMMUNALE DES JEUNES

Mr Eprinard informe que la SEP et la MJC ont convenu de travailler en partenariat et que cela se concrétisera lors des vacances à la neige en février. Ce séjour réunira les jeunes de 11/17 ans pris en charge à la MCJ et les enfants de 9/11 ans pris en charge par la SEP. Soit au total une trentaine de jeunes encadrés par 5 animateurs.

La commune finançant à hauteur de 50% les frais de séjour des jeunes Sauzéens de la MCJ, Mr le Maire propose qu'il en soit de même pour les frais de séjour des jeunes Sauzéens de la SEP. Cela concernerait pour 2017, 4 à 5 jeunes de plus qu'en 2016.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce financement.

DEVIS COMPLEMENTAIRE DPC

Mr le Maire précise que les rayonnages de la future médiathèque seront munis sur le champ latéral d'une paroi en verre dépoli mais que la vitrophanie incluant la signalétique n'a pas été prévue. La société DPC a établi un devis complémentaire. Le devis complet de l'équipement de la médiathèque s'élève donc à :

○ Lot 1 : mobilier DPC	29 308€ TTC + 1650€ TTC (vitrophanie)
○ Lot 2 : ameublement DPC	13 661€ TTC
○ Lot 3 : informatique RIC	12 017€ TTC
○ Total	56 642€ TTC
○ Subvention DRAC	43 249€ TTC
○ Subvention département (attendue)	7 500€ TTC

Le nouveau devis est accepté par le conseil.

REFECTION TOITURE DE L'ECOLE MATERNELLE

Mr le Maire signale que la communauté de communes a prévu de refaire la toiture de l'école maternelle; cette toiture couvre pour partie un appartement T5 et un studio propriété de la commune.

La communauté de communes serait le maître d'ouvrage et assurerait le paiement des travaux.

La commune de Sauzé-Vaussais participerait au financement par un fond de concours sur la base des tantièmes soit 50 % de la surface concernée. Le coût pour la commune s'élèverait à environ 8 500€ (estimation totale des travaux autour de 17 000€).

Le conseil accepte à l'unanimité la réfection de la toiture et la participation de la commune au financement par un fond de concours.

QUESTIONS DIVERSES

ACCES A LA PISCINE COMMUNAUTAIRE POUR LES VACANCIERS DU VILLAGE DE VACANCES

Mr le Maire informe le conseil que le syndicat des piscines comme en 2016 a attribué 320 entrées gratuites à la piscine pour les vacanciers du village de vacances.

ACCUEIL DU CONSEIL DES MAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE 22 SEPTEMBRE 2017

La réunion du conseil des maires de la communauté de communes aura lieu à Sauzé le 22 septembre 2017 de 9h à 16h dans la salle socioculturelle ainsi que dans les salles C et D.

L'objectif de cette rencontre est d'informer les maires et les secrétaires de mairies sur les possibilités de financement pour leurs projets. Des spécialistes représentant différentes instances interviendront: Etat, Région, Département, Europe et CRER.

La commune offrira café et viennoiseries à l'accueil et café lors des pauses.

OBSERVATION SUR LE NOUVEAU TARIF DES DOSSIERS D'URBANISME

Les tarifs concernant les dossiers d'urbanisme: CUA, CUB, permis de construire, permis de démolir ont été multipliés par 3 ou même 4 pour certains. Mr le Maire fait part de ces hausses sans véritables justifications.

INFORMATION SUR L'ARRIVEE D'UNE KINESITHEPEUTE

La kinésithérapeute a obtenu l'accord de l'ordre des kinés et arrivera à Sauzé le 1er septembre. Le bail de location pour le cabinet prendra effet à compter du 1er août avec gratuité du loyer les 6 premiers mois et 350€/mois pour l'année suivante.

Les travaux de réhabilitation : sols, peinture, isolation, VMC, espaces verts devront être réalisés avant le 15 août.

INFORMATION SUR L'ARRIVEE D'UN CHIRURGIEN DENTISTE

L'ordre national des chirurgiens dentistes a refusé l'installation du docteur Hervé. Un candidat intéressé par le poste, le docteur Manuel Costantin a été présenté à Mr le Maire. Des contacts sont en cours avec le docteur Hervé pour envisager les modalités d'installation du nouveau candidat.

NOM DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le conseil communautaire a procédé au vote pour choisir le nom de la nouvelle communauté de communes. Deux noms ont été retenus Sud Deux Sèvres et Mellois en Poitou.

A l'issue du vote Mellois en Poitou est sorti en tête avec 46 voix pour, 18 contre et 8 abstentions mais le mode de scrutin ayant été remis en cause ce choix n'a pas été retenu et un nouveau vote est envisagé.

PREMIERS RELEVES DES RADARS PEDAGOGIQUES

Les radars pédagogiques ont été installés route de Ruffec. Les premiers relevés font état d'une vitesse moyenne de 50 à 57 KM/H mais des excès allant jusqu'à 119 KM/H ont aussi été enregistrés.

D'autres informations concernant le trafic quotidien sont recensées. Par exemple sur la période du 3 au 10 juillet en direction de Ruffec la moyenne journalière du trafic s'élève à 382 véhicules et en direction Sauzé à 485 véhicules.

LES MUSICALES DE VAUSSAIS

Mathieu HERISSE responsable de la mise en place de ces soirées musicales précise qu'elles commencent à partir de 20 h30 mais qu'il faut être sur place à 20 h et il fait appel aux volontaires pour l'aider dans l'organisation.

Ce sont inscrits:

Soirée du 21 juillet: Isabelle BOUCHEREAU et Philippe CLISSON

Soirée du 28 juillet: Michel EPRINCHARD

Soirée du 4 août: Samuel FOURNIÉ

Soirée du 11 août: Marie Hélène PROU

Soirée du 1er septembre: Catherine LAMOTHE et Philippe CLISSON

Samuel FOURNIÉ veillera à la mise en place du matériel nécessaire (chaises, estrade...) par le personnel technique de la commune.

Lors de la séance des questions Marie Hélène PROU a demandé dans quel délai le jardin potager serait mis à la disposition de la famille de réfugiés Syriens. Eric BABIN a précisé qu'en fin de semaine prochaine le jardin pourrait leur être attribué.

Agenda: Prochain conseil: mardi 5 septembre 2017

Prochaine réunion d'adjoints: lundi 28 août 2017

L'ordre du jour étant épuisé Mr le Maire clôt la séance à 22h 45.

